



Quel contrat de colocation établir ?

Par **LAGARDERE**, le **01/06/2009** à **10:56**

Bonjour,

Mon fils deviendra étudiant en 09/2009.

Nous lui avons pris un studio en location chez un celebre bailleur specialisé en locations "estudiantines"

Nous sommes donc souscripteurs et garants du contrat de loc vis à vis de cette société.

Mais vu le cout mensuel d'une telle charge... De plus à partir de juillet ! Le gérant de la residence nous a conseillé de trouver un co locataire, précisant que le bailleur ne s'y opposait pas...

Nous recommandant de conclure un contrat de colocation avec le l'étudiant concerné.

Ma question:

Sans faire un acte notarié de 15 pages.... Quel type de contrat pouvons nous prévoir et surtout quels en sont les éléments que vous nous recommandez d'y inclure?

La responsabilité du bail initial étant pour nous... Je souhaiterai faire un contrat minimum, mais bien ficelé.

MERCI pour vos conseils

LAGARDERE